

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/03/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2484

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone d'activités "Agri-Technologie" à Pulvérières (63)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BONNICHON FREDERIC, Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 7 | 5 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 39-b). | Aménagement de la zone d'activités de Pulvérières. Création d'un lotissement artisanal comprenant 4 lots à bâtir, d'une voirie commune, des réseaux secs et humides, d'un bassin de rétention et d'éclairage public. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le secteur d'étude se situe à proximité immédiate de l'autoroute A89, et a l'image d'un triangle composé d'une unique parcelle cadastrée YC 45, limitée au Sud par l'autoroute, au Nord par un chemin rural et à l'Ouest par la parcelle YC 46.

Le projet consiste en la réalisation d'une zone d'activités économique "Agri technologie"

4 lots seront produits, de tailles diverses pour les activités dans le domaine de l'agriculture, du bois, du machinisme et de la réparation du secteur agricole, des produits forestiers, des outils de valorisation des productions agricoles ainsi que le futur méthaniseur. Cet équipement est destiné particulièrement à recevoir les effluents agricoles des exploitations du secteurs afin de participer à la protection de l'impluvium de la source de Volvic.

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de vieillissement, des populations et de natalité faible, l'amélioration de l'attractivité du territoire du Grand Clermont est un enjeu pour le territoire Riom Limagne et Volcans notamment, particulièrement en favorisant l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises.

Pulvérières a une économie caractéristique des communes rurales mais elle est marquée par une économie relativement dynamique et un nombre d'emplois en hausse (+12 % entre 2010 et 2019)

Ces emplois sont nécessaires pour le bon fonctionnement du territoire et sa vitalité et afin de limiter les déplacements ; ils répondent à une demande locale, notamment des métiers en lien avec l'agriculture et les ressources naturelles comme le bois. Cette stratégie de développement de l'emploi, affirmée par le SCOT (DOG - Partie 1 - 3.2 "Mieux répartir l'emploi"), doit trouver sa traduction dans le projet intercommunal.

Prévu de longue date, ce projet avait fait l'objet d'une modification simplifiée de PLU en 2012 pour la création d'une zone AUi. En 2019, une révision du PLU a permis de transposer cette zone en Ui, notamment à l'appui d'un dossier de dérogation "Loi Montagne".

Cette zone d'activités permettra d'accueillir le méthaniseur de Pulvérières, dont la construction est à l'étude depuis 2015 et dont la finalité est la préservation de l'impluvium des eaux de Volvic.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la création :

- d'une voie de desserte sur l'actuelle emprise du chemin rural. Cette voie permettra l'accès aux 4 lots envisagés.
- des réseaux basse-tension, gaz, eau potable, eaux usées, eaux pluviales et télécom pour la viabilisation des lots (sous voirie ou en accotement).

Cette voie sera positionnée sur l'emprise du chemin rural actuel au nord du secteur-projet et la création d'un boisement écran disposé en angle Sud de la parcelle permettra de limiter l'impact visuel de la future zone en arrivée de bourg Sud, depuis la route départementale 50.

Il est à noter l'existence d'une marge de recul de 100 mètres, due à la présence de l'autoroute qui va impacter la zone.

Il est précisé qu'à l'époque de la construction de l'autoroute A89, ce site était utilisé comme centre technique. Il a par la suite été aplani et remis en état.

Le projet est en phase "Esquisse"

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès aux parcelles du lotissement sera assuré par une voie aménagée partiellement sur l'emprise du chemin rural en limite Nord du site.

Le rejet des eaux pluviales sera prévu dans les fossés de l'A89 avec l'autorisation de la société VINCI (obtenue) après passage dans un bassin d'orage propre à la zone.

La qualité de l'insertion paysagère est recherchée avec la création d'un boisement écran disposé en angle Sud de la parcelle de façon à limiter l'impact visuel de la future zone en arrivée sur le bourg depuis le Sud par la RD50.

L'assainissement individuel par lot sera exigé, avec rejet des eaux épurées par infiltration ou vers le fossé existant en limite Sud (sous réserve des essais d'infiltration du terrain naturel et selon avis du SPANC et selon accord des gestionnaires de l'A89 pour rejet vers le bassin existant).

Maîtrise de la consommation d'eau pour l'arrosage d'espaces verts (rétention – stockage des EP par cuves enterrées sur chaque parcelle).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dérogation "Loi Montagne" (dossier + décision) : (en annexe)
- Modification de PLU - phase arrêt (bilan de la concertation en annexe)
dont OAP zone Ui (en annexe)
- Permis d'aménager (à déposer)
- Dossier Loi sur l'Eau (à déposer)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|------------------------------------|-----------------------|
| Emprise du projet : parcelle YC 45 | 59 888 m ² |
| Surface plancher : | à définir |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LIEU-DIT "LES BOURDASSOLES"
63230 PULVERIERES

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°55'06"7 Lat. 45°53'02"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | COMMUNE CLASSEE EN ZONE MONTAGNE POUR LA TOTALITE DE SON TERRITOIRE |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | HORS ZONE TAMPON UNESCO Le site se situe à 300 mètres de la zone tampon du site UNESCO "CHAINE DES PUYs ET FAILLE DE LIMAGNE" |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IMPLUVIUM DES EAUX DE VOLVIC |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Chaine des Puys |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'équilibre des matériaux sera recherché. En tout état de cause, très peu de terrassement. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Biodiversité pauvre s'agissant d'un terrain remblayé et agricole. L'aménagement de la haie paysagère devrait améliorer la situation des points de vue de la Biodiversité et de l'insertion paysagère. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Consommation déjà prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) qui autorisent d'ores-et-déjà l'urbanisation. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Flux classiques de véhicules légers et lourds d'une zone d'activités. Le faible nombre d'entreprises prévues pour installation sur la zone (4 maxi) n'induit pas de contrainte particulière liée aux déplacements. |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Effluents classiques des entreprises. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Renforcement de la qualité paysagère par la mise en place d'un aménagement paysager adapté. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Parcelle mobilisée pour cette activité depuis plusieurs années : pas de modification immédiate. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'insertion paysagère sera traitée par le cabinet d'architectes "DESCOEUR", membre du groupement avec le BE "GEOVAL" de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement.

La mise en place d'un écran paysager sera une des solutions mises en œuvre pour limiter les impacts sur l'environnement.

En outre, la topographie du site sera utilisée afin de limiter les impacts visuels négatifs.

Le règlement de lotissement sera rédigé afin de veiller au respect des paysages, de l'environnement.

Le PLU (en phase arrêté) comprend d'ores-et-déjà des préconisations concernant la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère (zone AUi) : adaptation au profil du terrain naturel, formes simples des bâtiments, toitures végétalisées... Cf. règlement de PLU).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire sur ce dossier pour les raisons suivantes :

- taille modeste du projet d'aménagement,
- inscription dans un ancien secteur agricole (pâturage), lui-même situé sur une ancienne plate-forme technique de l'autoroute A89,
- Efforts apportés dans le projet pour l'aménagement paysager,
- Etude environnementale déjà effectuée en 2019 à l'occasion de la révision du règlement de PLU communal sur l'intégralité de la commune (jointe en annexe 9)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Etude dérogation loi montagne (Annexe 7) Décision dérogation loi montagne (Annexe 8) Etude environnementale (Annexe 9) — PLU, Tome 4 du rapport de présentation - partie 2 OAP sur le secteur AUi (Annexe 10) |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Riom

le,

19 FEVRIER 2020

Signature

Par délégation :
ALAIN PAULET,
Vice-président
délégué aux affaires économiques.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

5

Extensio
n

Nom de la voie

MAIL JOST PASQUIER

BP 8045

Code postal

6 3 2 0 1

Localité

RIOM CEDEX

Pays

FRANCE

Tél

0473671101

Fax

Courriel

contact@rlv.eu

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

FOSCHIA

Prénom

Jean-Charles

Qualité

Chargé de développement

Tél

0673902050

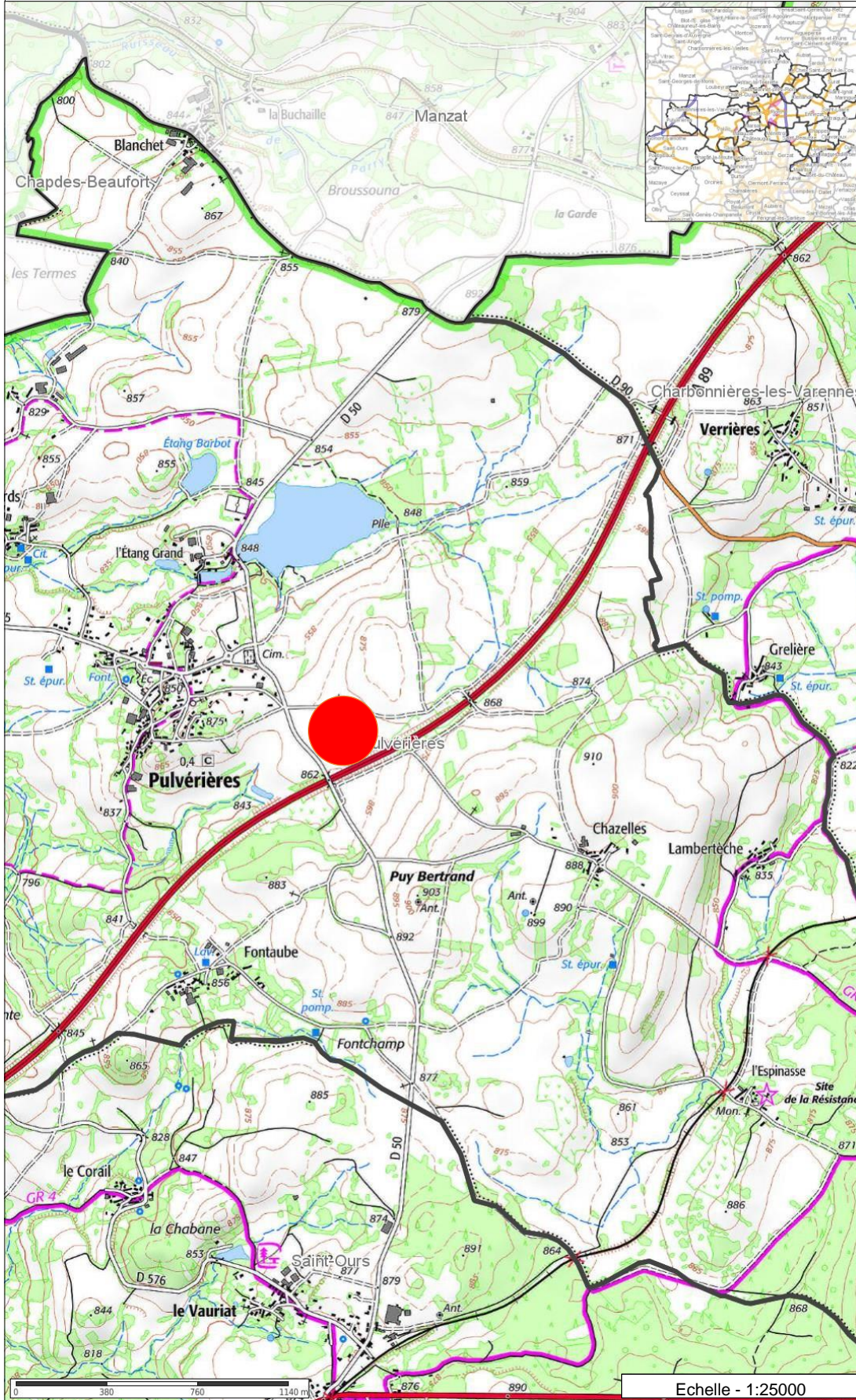
Fax

Courriel

jc.foschia@rlv.eu

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ZA de Pulvérières



Légende

- Masque Riv Limagne et Volcans
 - Communes
- Assemblage des cartes 25, 100, départemental, régional, 1000 mètres 2017

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Annexe 3 : Photographies et localisation





1



2



3



31/01/2020

| Indice | Date | Désignation |
|--------|------------|-------------|
| A | 04/02/2020 | Initial |
| | | |
| | | |
| | | |



Département du Puy de Dôme
COMMUNE DE PULVERIERES

AMÉNAGEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE:
RIU
BUREAU D'ARCHITECTURE
R. VIELLENS
Communaux de Commune RIU, LIMAGNE et VOLCANS
13 Avenue Georges Gerbierwin
04 78 67 12 05

Zone d'activités de Pulvérières
Parcelles VC 43, 44, 45 et 46

ESQ
D'AMENAGEMENT
01

GEOVAL
GEOMETRES-EXPERTS
Bureau d'Etudes VTD

OPQRI
Ouvrages Publics
Qualité et Performance

ECHELLE 1/500

DATE 04/02/2020

DOSSIER N° C18480

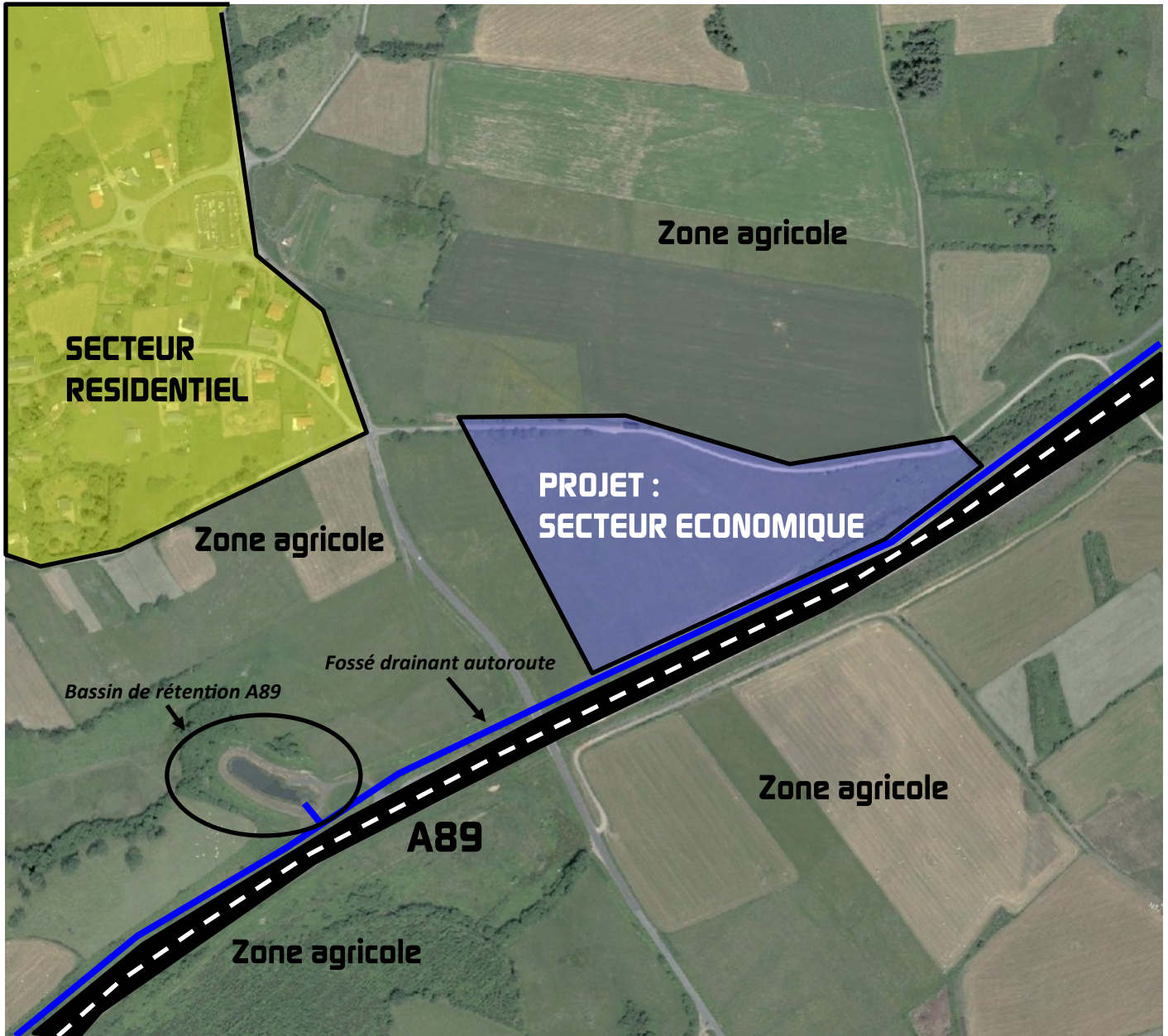
INDICE A

NOM FICHE AM-C1848001.esq

Toute ou partie de l'ouvrage est
 une œuvre de l'architecte
 Les articles de loi de la loi n° 2003-930
 du 4 octobre 2003 relative à la
 transparence de la vie publique
 et la loi n° 2016-1691 du 12 décembre 2016
 relative à la transparence, à la lutte
 contre la corruption et à la modernisation
 de la vie publique
 ont été pris en compte.

AVT: Plan relatif en position de plan de situation
 Les orientations ont été réalisées par l'architecte

Annexe 5



Annexe 6

Sans objet